



Extrait du CGT ARLES

<https://cgtarles.fr/spip.php?article120>

# Retraités carrières longues-interruption de pension

- SYNDICATS - Retraités -

Date de mise en ligne : mercredi 15 juin 2011

---

Copyright © CGT ARLES - Tous droits réservés

---

### Un scandale pouvant déboucher sur des drames...

**Plusieurs retraités, partis en retraite dans le cadre de la loi Fillon 2003 (longue carrière), se sont vu notifiés la remise en cause de leur rachat de cotisations.**

En effet, dans la loi Fillon de 2003, une clause permettait aux salariés ayant commencé à travailler avant 16 ans de bénéficier de départ anticipé à la retraite pour carrière longue.

Nombreux sont ceux, qui rentraient dans ces critères et conformément à l'avenant de cette loi, ont entrepris les démarches auprès de l'URSSAF ou MSA, pour le rachat de cotisations arriérées, qui ont été validées et permis à ces personnes de demander à la CRAM leur départ en retraite.

Plusieurs années plus tard, pour certains 5 à 6 ans, ils se voient aujourd'hui notifiés une remise en cause par l'URSSAF, la MSA et la CARSAT (ex-CRAM), leur droit à la retraite, ne plus percevoir leur pension et rembourser les sommes reçues depuis leur départ à la retraite (cela peut aller de 30 000 à 50 000 euros), sans aucune possibilité de défense. Des méthodes qui mettent ces salariés en situation dramatique. Cela peut se traduire par des divorces dans un couple ou plus loin encore au suicide. La direction de la CARSAT et le gouvernement, en sont pleinement responsables.

**La CGT a eu connaissance de plusieurs cas dans le département des BDR. Nos camarades d'Istres, par exemple, sont déjà intervenus auprès de la direction de l'URSSAF, la CARSAT et la MSA ([pour en savoir plus](#))**

**L'USR CGT 13 a organisé une manifestation le 30 juin à Marseille. [Lire le tract explicatif](#)**

**Si cette situation vous concerne directement ou quelqu'un de votre entourage, n'hésitez pas à nous contacter.**